

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
08 septembre 2022

Date d'affichage :
08 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 14 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Non-participation au vote : Céline PARIS arrivée à 21h17

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN),

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

DEMANDE D'AIDE SUBVENTIONNELLE POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION RESIDENCE JEUNES DE L'YONNE
Délibération n° 2022-60

Le Maire donne lecture du courrier de l'association Résidences Jeunes de l'Yonne, située à Auxerre qui sollicite la commune pour le versement d'une aide subventionnelle pour l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

N'ACCEPTE PAS le versement d'une subvention à l'association Résidences Jeunes de l'Yonne, préférant privilégier les associations locales.

Annule et retire délibération 2022-50 du 14 septembre 2022

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,


Pascal BARBERET